Voici le montant de la seconde liste de souscription :

Mgr l'archevêque de Cambrai, 100 f. ; MM. Dron, député, 200 ; Ch. Jonclex, ancien député, ancien président de la Chambre de Commerce, 200 ; Grau-Devemy, consul de la République Argentine, 100 ; Thaune, consul de Belgique, 100 ; MM. J.-B. Desurmont, Herbaux-Hassebroucq, Jules Lorthiois-Delobel, membres de la chambre de commerce, chacun 100 ; Deschemacker 100 ; M. Albert Masurel, 500, Mme Ernest Masurel, 200 ; M. Emile Lecat, épicier, a fait don de 100 kilos de riz ; MM. Hubert et Lefèbvre, fabricants de chicorée à La Bassée, ont envoyé cinquante kilos de chicorée.

M. Lamoninette Leroux, 200 ; M. Louis Deprez-Lepers, 100.

Le plan de Tourcoing. — Nous avons en l'occasion déjà de signaler à l'attention de nos lecteurs les soins avec lesquels avait été dressé le nouveau plan de la ville. Nous rappelons que des exemplaires de ce plan sont déposés chez les libraires où on peut se le procurer moyennant le prix de 3 francs.

Le plan comprend l'indication des terrains à exproprier, les parcelles non susceptibles d'être reconstruites, les nouvelles voies à ouvrir et celles qui doivent être élargies, et les nouveaux alignements adoptés.

Vu le nombre limité des plans mis en vente, nous engageons les intéressés qui désireraient s'en procurer à se hâter.

Les belges habitant Tourcoing et le prince Baudouin. — Les belges habitant Tourcoing ont décidé d'adresser, à l'occasion des funérailles du prince Baudouin, un témoignage de sympathie à la famille royale : ils ont envoyé à Bruxelles une superbe couronne, sortant des ateliers de Mme Vve Chatelyn-Onaf, à Roubaix. Cette couronne, qui mesure plusieurs mètres de circonférence, est toute en violettes de Parme, roses, lilas, pensées et chrysantèmes.

Une chute mortelle. — Mardi, vers 4 heures de l'après-midi, un apprenti plombier, de M. Hercelle, âgé de 16 ans, Alfred Deghezelle, demeurant rue d'Alsace, travaillait dans les nochères des maisons de Mme veuve Duforest, au Chêne-Houplin. Il perdit l'équilibre et tomba comme une masse sur le trottoir. Le malheureux garçon fut transporté dans une maison et le docteur Dewyn, mandé en toute hâte, ainsi que trois de ses confrères, arrivèrent bientôt pour prodiguer leurs soins au blessé. Mais un peu avant cinq heures, il avait rendu le dernier soupir.

Quand la chute s'est produite, l'apprenti venait de chauffer les fers et se préparait à les passer à l'ouvrier. On le vit tomber à la renverse et chercher à se raccrocher au rebord de la nochère. Il tomba la tête la première, et se fit deux horribles blessures, l'une au sommet du crâne, l'autre au-dessus de l'arcade sourcillière gauche. Cependant les médecins ont déclaré que la mort était plutôt le résultat de la commotion que des blessures.

M. Hercelle est allé immédiatement prévenir le père, qui est mécanicien chez M. Pollet.

Histoire de billets de banque. — Mardi, dans la matinée, on venait déclarer à la police qu'un honnête père de famille, chargé d'aller faire des paiements en ville, avait perdu, dans le trajet de la rue des Omnibus à la place Thiers, deux billets de banque de 100 fr. et deux factures non acquittées.

Dans l'après-midi, un jeune garçon se présentait à la police, avec les deux factures susdites, auxquelles était épinglé un seul billet de banque de 100 francs. Il raconta qu'il avait trouvé tout cela dans la rue des Mollons-Briques. Comme il ne savait pas lire, il montra sa trouvaille à deux jeunes gens qu'il connaît et qui ont conservé un papier comme celui-là » dit le bambin, en montrant le billet restant, et ils m'ont rendu le reste.

On se mit immédiatement en quête des deux vauriers et on apprit bientôt qu'il avaient pris le chemin de la frontière.

Un commencement d'incendie. — Dans la nuit de dimanche à lundi, un locataire qui occupe une chambre dont les parois sont garnies de toiles d'emballage, à l'estaminet Alexandre Gruard, rue Motte, s'éveilla suffoqué par la fumée. Il donna l'alarme et le propriétaire, aidé des voisins et des personnes de la maison, jetèrent force seaux d'eaux et éteignirent les flammes qui avaient déjà gagné la toiture.

Cet incendie prit naissance par suite d'un vice de construction de la cheminée que la toile d'emballage avait pris feu.

Les dégâts évalués à environ 200 francs, sont couverts par une assurance.

Un homme qui l'a échappé belle. — M. Ghezelle, peintre, rue de Wailly, travaillait mardi vers 11 heures du matin au-dessus du moteur à gaz de l'Hôtel-Dieu. Tout à coup son échelle glisse et il se sent entraîné dans la machine. Aux cris qu'il pousse, le brigadier Dutilleul et l'agent Henri Leruste, qui se trouvaient là de service aux fourneaux économiques, accourent et arrivent à temps pour maintenir l'échelle et empêcher ainsi le peintre de tomber dans les engrenages et les courroies.

Toutes nos félicitations à ces deux braves agents.

Mouveaux. — *Une scène de sauvagerie.* — Ceci s'est passé dans cette commune, dans la nuit du 25 au 26.

C'était la ducasse à pierrots à l'estaminet tenu par Mlle Cléodomire Déblock; M. Gustave Derycker, jeune homme de 29 ans, demeurant au hameau du Pille, rencontra près de cet estaminet, un de ses amis, Louis Seclase, la tête toute ensanglantée, qui lui dit : « Regarde comme je viens d'être arrangé dans ce cabaret par un homme que je ne connais pas et à qui je ne disais rien. » Derycker furieux, entra et alla droit à l'individu désigné pour lui demander raison de son inqualifiable conduite. Ce dernier saisit la main de Derycker et le mordit si cruellement qu'il lui enleva l'extrémité des chairs. On le vit cracher le morceau auquel adhérait l'ongle!

Le garde Gallois, qui se tenait dans une autre place pour veiller à l'ordre, arrêta immédiatement cet acte de cannibale, que les gendarmes de Tourcoing allèrent chercher le lendemain, et qu'ils ont conduit mardi à Lille.

Il se nomme Gustave Dhsene, âgé de 24 ans, journalier, né à Swevezghem, demeurant à la Croix-Rouge, à l'estaminet de la *Porte de Flandre*.

Le lendemain il déclara qu'il était tellement ivre, qu'il ne se souvenait absolument de rien.

Le docteur Vincent qui donna aussitôt ses soins au malheureux Derycker, a déclaré que l'incapacité de travail ne serait pas moins de 15 à 20 jours.

Dhsene a été condamné, en 1889, à Courtrai, pour batailles, à 1 mois de prison.

Neuville-en-Ferrain. — Lundi prochain, 2 février, à 4 heures précises du soir, aura lieu l'adjudication publique des travaux de construction d'un urinoir public. Le devis, montant à 942 fr. 06, est déposé au secrétariat de la mairie.

UNION DES ACHATS

Economie, Epargne, Assurances gratuites sur la vie, contre les accidents, contre les maladies, contre l'incendie. Pensions de retraites garanties par l'Etat ou par des Mutualités. Constitution de dots aux enfants, assurances militaires, participation aux tirages financiers, etc.

Ce Bon détaché du journal est accepté en paiement comme espèces pour une valeur de

30 CENTIMES

et dans une proportion de 5 ou 10 % par toutes les maisons adhérentes à l'Union des Achats.

N. — *Il est valable pendant la journée du 29 Janvier, mais ne donne pas droit aux avantages réservés aux possesseurs de Bons de 0,50 cent., 1 fr. et de 5 fr., délivrés par l'Union des Achats avec une réduction de DIX POUR CENT.* (Voir les notices).

L'AFFAIRE BAILLET - DUTILLEUL

Une précieuse pièce à conviction

A peine les deux scélérats sont-ils convaincus d'avoir commis le crime de Ronchin, qu'une charge écrasante fait peser plus lourdement sur leurs épaules l'accusation de celui d'Ascq.

On n'a pas oublié qu'une somme de deux cents francs environ, contenue dans une bourse de toile grise, a été dérobée au presbytère dans la nuit de l'assassinat.

En faisant l'inventaire des objets renfermés dans la valise de Baillet, quelle ne fut pas la joie de M. le juge d'instruction d'y trouver précisément une bourse en toile grise ! Ne serait-ce pas celle d'Ascq ?

Il voulut en avoir le cœur net.

Heureux donc d'être arrivé à un si précieux résultat concernant le crime de Ronchin, M. Legrand prit le train pour Ascq, hier à 10 h. 15 du matin, accompagné de son greffier, M. Dufour, et porteur de la fameuse bourse.

MM. Desquiens, maire d'Ascq, et Lemaire, trésorier de la fabrique, les attendaient. Ils se rendirent aussitôt tous ensemble au presbytère. On présenta en entrant le petit sac en toile grise à M. le curé, lui demandant s'il ne le reconnaissait pas.

— J'en ai de pareil, dit-il, et il les fit apporter.

Ces messieurs constatèrent qu'ils étaient semblables à celui qui avait été saisi. C'est la même toile, la même forme et à peu près la même dimension. Les cordons sont similaires; les coutures dénotent la même façon de travailler.

Et il y a pas moyen de dire pour la bourse comme pour les mouchoirs, qu'elle a pu être achetée chez un marchand qui en faisait confectionner une grande quantité : celles que M. le curé possédait ont été faites par sa sœur, qui est morte il y a plus de dix ans.

Enchanté de cette découverte, M. Legrand se rendit immédiatement au bureau du télégraphe pour en annoncer la nouvelle à M. Welter, procureur de la République.

Une autre bourse a également été saisie dans la valise de Baillet, mais le témoignage de la première suffisait.

Le parquet a l'intention de faire photographier les deux imagnes malfaiteurs et d'envoyer plusieurs exemplaires de leurs portraits à M. le maire d'Ascq, qui les distribuera dans la commune.

Une nouvelle descente du parquet aura lieu, nous assure-t-on, dans quelques jours. M. le juge d'instruction se fera accompagner des deux prévenus qui pourront être considérés par les habitants et peut-être reconnus par quelques-uns d'entre eux.

Nouvelles confrontations

Aujourd'hui à 10 heures du matin, les assassins doivent être confrontés avec Mlle Maria Sainleger et MM. Marescaux père et fils.

Mlle Sainleger est la jeune fille qui fut effrayée à la vue d'un individu se tenant debout à la porte du cimetière.

M. Marescaux, en allant prendre le train d'ouvriers à la gare d'Ascq, où il est arrivé quelques minutes après M. Narcisse Gallois, a passé auprès d'un inconnu à mine suspecte. Son fils, qui le suivait à une courte distance, en a rencontré deux. Espérons qu'ils seront aussi affirmatifs que M. Galloia.

Concerts et Spectacles

Le concert de la « Grande Harmonie. » — Foule énorme et des plus élégantes, mardi soir, à l'Hippodrome, pour le superbe concert offert à ses membres honoraires par la *Grande-Harmonie* : les organisateurs s'étaient assuré le précieux concours d'artistes parisiens très en vue; aussi, est-il nécessaire de le dire, l'audition a-t-elle été des plus remarquables.

Quelques notes, seulement, car la place nous fait défaut pour nous étendre aussi longuement que nous le voudrions sur les différentes parties du concert.

Exécution merveilleuse d'une des charmantes *Scènes alsaciennes* de Masseuet, et de la grandiose *Marche Héroïque* de Saint-Saëns, par la *Grande-Harmonie*, sous la direction toujours impeccable de M. Koszul. Il serait difficile, pensons-nous, d'arriver à une interprétation plus parfaite, à une homogénéité plus complète, à un rendu plus scrupuleux et plus intelligent des nuances : la *Grande Harmonie*, nous sommes heureux de le constater, maintient sa belle réputation.

Mme Bilbaut-Vauchelet, de l'Opéra-Comique, nous a chanté d'une voix adorable et très habilement conduite, avec un art vraiment consommé, différents morceaux qui lui ont valu applaudissements et rappels. L'air si gentil, *Voyons, Manon, plus de chimères...* et le délicieux et si caractérisé *boléro* de ce charmant opéra-comique de Léo Delibes, ont ravi l'auditoire. Le fameux duo de Mireille, *La brise est douce et parfumée*, a été pour Mme Bilbaut-Vauchelet un nouveau triomphe.

Triomphe qu'elle a partagé avec un chanteur aussi correct que sympathique, M. Renaud, de l'Opéra-Comique également. La voix superbe et chaude de M. Renaud a fait merveille dans le *Sonnet* de Gounod, et surtout, dans le sentimental *Si tu m'aimais...* qui a paru beaucoup plaire.

Succès énorme pour M. Gillet, hautbois-solo de l'Opéra-Comique et du Conservatoire de Paris. Instrumentiste hors ligne et détaillant avec infiniment de finesse, de justesse et d'expression, M. Gillet a été sacramentalement ému après sa fantaisie sur *Lucrèce Borgia*.

Enfin, énormément de bien à dire de Mlle Marty, de l'Odéon, et de M. Numès, du Gymnase, qui, indépendamment d'une comédie et d'une scène qu'ils ont interprétées ensemble, ont débité chacun, avec un esprit et une correction du meilleur aloi, de gentils monologues. La spirituelle comédie, *Après le Bal*, a été enlevée avec un entrain et un naturel étourdissants par ces deux artistes, ainsi que la scène de *Démocrate* de Regnaud.

Notre excellent artiste, M. Meyer, a accompagné pendant toute l'audition avec le grand talent — et la grande modestie — qu'on lui connaît.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, le 24 janvier 1891

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Comptant sur votre obligeance habituelle, nous vous prions de bien vouloir insérer dans un de vos prochains numéros, ce qui suit :

Les sieurs François Horent et L. Renard, fabricants d'eau de seltz, rue de France 104, à Roubaix, ont l'honneur de porter à la connaissance de leur nombreuse clientèle, que toutes les têtes des siphons à eau de seltz dont ils se servent pour leur fabrication, sont en étain pur garanti.

Quant à la critique de Monsieur le docteur D..., il nous semble qu'elle est contradictoire avec l'opinion de Messieurs les docteurs en médecine qui ont fait usage jusqu'à ce jour de l'eau de seltz et l'ont recommandée à leurs clients malades.

Il nous semble que ces docteurs ne sont pas des ineptes, et que, pour l'ordonner, ils l'ont reconnue utile à la santé publique.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, avec nos remerciements, nos salutations empressées.

F. HORENT et RENARD.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du lundi 26 janvier

Responsabilité notariale. — La Cour a rendu son arrêt dans un procès en responsabilité intenté à Me Gustave Vanhaeck, notaire aujourd'hui à Lille, mais précédemment à Ascq.

Il s'agit d'un prêt de 8.500 francs, en mars 1885, aux époux Vandekerkove Carbonnelle, par M. Jean-Baptiste Ducatillon, rentier à Sailly lez-Lannoy, avec affectation hypothécaire des immeubles suivants, tous situés à Roubaix : un groupe de quatre maisons au Tir national, près du pont du Sacré-Cœur ; une maison n° 13 rue Saint-Honoré et une autre n° 128 Grande-Rue.

Ces propriétés ont été vendues 51.885 francs sur saisie immobilière; mais elles étaient déjà, antérieurement à l'obligation de mars 1885, grevées, pour 59.500 francs, d'hypothèques qui absorbent le prix.

Le tribunal civil de Lille, par son jugement du 24 juillet dernier, a déclaré le notaire Vanhaeck responsable de la différence entre le montant de la créance de M. Ducatillon et la somme que celui-ci pourrait toucher dans les ordres ou distributions auxquelles les époux Vandekerkove.

En appel, l'affaire a été plaidée par Mes Allaert et Devimeux, devant la première chambre.

L'arrêt ordonne une expertise préalable, pour apprécier quelle était, au moment du prêt de 1885, la valeur des immeubles de Roubaix donnés en garantie.

Les experts nommés sont MM. Barbotin, architecte-ingénieur à Roubaix, Bontinier et Hanotin, architectes à Lille.

La succession Crépy. — Une affaire dont le compte-rendu complet a été publié, quand elle vint devant le tribunal civil de Lille, est actuellement déférée à la première chambre de la Cour d'appel.

Elle concerne l'importante succession de M. Adolphe Crépy, en son vivant filateur à Lille. La discussion porte sur la validité ou la nullité de ses deux testaments, l'un du 1er mai 1886, l'autre du 6 mars 1888, au profit de sa veuve et de son frère Ernest, à l'exclusion de son frère Alfred.

Le tribunal, par le jugement du 17 juillet 1890 qui annulle le testament de 1886 comme contenant une substitution prohibée par l'article 896 du Code civil, valide, au contraire, les dispositions testamentaires de 1888. Les même substitution n'est pas reproduite dans ces dernières. Les mots «sans révoquer mon testament olographe» n'impliquent le maintien que des legs particuliers ou clauses du premier testament autres que cette substitution.

M. Alfred Crépy interjette appel de cette décision. Il prétend que le testament authentique de 1888 a simplement remplacé les deux legs à titre universel de 1886 par deux legs universels conjoints que vicie l'un et l'autre, conformément à un arrêt de la Cour de cassation du 7 mars 1876, la substitution transportée du premier testament non révoqué, dans le second qui s'y réfère.

Le débat se présente devant la Cour au point de vue juridique à peu près de la même façon qu'en première instance. Dans ces conditions, nous nous bornons à renvoyer à ce qui fut publié sur le procès, au mois de juillet.

Me Léon Renault, sénateur, ancien préfet de police, dont le nom est connu de tous, soutient l'appel ; il se place exclusivement sur le terrain légal et s'abstient de toute récrimination, il est, à l'audience, assisté de Me Duboia ; Me Devimeux qu'assiste Me de Besulieu, plaidera demain pour Mme veuve Crépy-Bommart et M. Ernest Crépy.

MM. Bufnoir et Labbé, professeurs à la Faculté de droit de Paris, dont M. Alfred Crépy produisit aux premiers juges une consultation, lui en ont remis, depuis le jugement, une seconde dans laquelle ils critiquent cette décision.

Nous ferons connaître l'arrêt.

LES INONDATIONS DANS LA RÉGION

DANS LE NORD

La situation commence à s'améliorer ; ce'a est dû en partie à la gelée, qui a recommencé. Mais si les eaux s'écoulent rapidement, elles vont grossir les rivières et cours d'eau, qui accusent des crues importantes.

Le niveau de la Lys a encore monté de 7 ou 8 centimètres dans la journée de lundi, il est maintenant de deux mètres environ plus élevé qu'à l'ordinaire. Depuis dix ou douze ans, il n'y a eu de crue aussi forte à Armentières.

Dans le quartier de la rue de Flandre, un grand nombre de caves sont remplies d'eau. Près de la rue du Pont-de-Bois, plusieurs maisons sont inondées. Le Pont-Rieur a une hauteur de 50 centimètres. Ces maisons sont celles qui bordent la ruelle connue sous le nom d'Allée-de-la-Rivièrette.

Aux alentours d'Armentières, la Lys a franchi ses rives et a envahi les prairies et les champs.

— Malgré les précautions prises par le service des ponts et chaussées, les débordements de la Sambre commencent à prendre des proportions inquiétantes. Toutes les vannes ont été ouvertes, afin de laisser libre passage aux eaux. Néanmoins, il est fort à craindre que le quartier de la rue de France, à Maubeuge, ne soit en partie inondé.

DANS LE PAS-DE-CALAIS

A Béthune et dans les environs, l'inondation est en baisse : le bas du faubourg de Catorive est presque dégagé. On a pu pénétrer dans le moulin et les maisons voisines. Que de dégâts! Que de pertes! On ne peut les évaluer qu'approximativement. Le village d'Annezin est dégagé. L'eau remplit encore toutes les prairies environnantes. Il y a amélioration sensible dans le faubourg d'Arras, mais un grand nombre de maisons sont toujours inondées; les Houches et toute la plaine avoisinante sont encore recouvertes de près de deux mètres d'eau, la nouvelle route de la gare continue à être interceptée, mais il est permis d'espérer que sous peu la circulation sera rétablie.

A Lièvin, on estime que les pertes atteignent au bas mot 300.000 francs. M. Carlier, propriétaire de l'Epicerie centrale, dont les caves et les magasins ont été inondés, a subi des dommages s'élevant à 15,000 francs environ.

L'aspect des campagnes, vers Achicourt et Dainville surtout, est désolant.

A Achicourt, l'inondation cause aux maraîchers des pertes énormes. A Ste-Catherine, St-Laurent, St-Nicolas, Feuchy, Anzin, Louez, des champs entiers sont encore couverts d'eau.

A Wailly, deux maisons déjà évacuées, se sont écroulées.

A Dainville, à Agny, à Achicourt, beaucoup d'autres menacent ruine.

De l'arrondissement de Montreuil on signale un nouvel accident mortel : un marchand ambulant, nommé Thouvenot, en voulant repêcher son baudet tombé à l'eau, a été entraîné par le courant de la Canche et y a trouvé la mort, à Caumont.

EN BELGIQUE

Louvain est inondé. Toute la partie de la ville au delà de la rue de Paris, rue des Ecriniers tout est sous l'eau. Il y a des endroits où l'on ne voit plus les portes des maisons. Tous les professeurs qui demeurent dans la partie basse de la ville sont bloqués.

Il faut aller chercher les inondés avec les fourgons des laniers ou des artilleurs, les barquettes ne savent pas résister à la force du courant et même dans la plupart des cas les fourgons attelés de 4 et 6 chevaux sont emportés contre les maisons. Dans la rue de Bruxelles, un fourgon a été littéralement retourné; contenant et contenu, cavaliers et chevaux : tout le monde a été sauvé sauf un cheval qui s'est noyé. Il a fallu faire entrer les autres chevaux dans une maison, ils refusaient absolument d'avancer.

A Wavre, une maison, heureusement inhabitée, s'est écroulée. La papeterie de Basse-Wavre, tout entourée d'eau, a brûlé. Pas moyen de porter secours. Il y avait plus de deux mètres d'eau sur le chemin.

Le pont de Muyzen, village situé sur la Dyle, à une demi-lieue en amont de Malines, a été enlevé par le courant. Les débris ont été emportés par le courant jusqu'au jardin botanique, où ils ont été retenus par les arches du pont de la Fontaine.

Inondations également à Cumptich, Elzeglies, Reuaix, Buysinghen, Ruysbroeck. La fabrique de Loth est envahie. Les maisons sont envahies.

NOUVELLES MILITAIRES

Mutation. — M. Perquier, sous-lieutenant porte étendard au 29e régiment de dragons, a été désigné pour occuper l'emploi d'adjoint au capitaine-major territorial du service régional du 1er corps d'armée, en remplacement de M. de la Grange, remis à la disposition de son arme.

Armée territoriale. — Les territoriaux des classes 1878 et 1879 appartenant aux régiments à numéros impairs et non affectés aux deux premiers bataillons ou au dépôt, accompliront cette année leur période d'instruction du 20 mai au 2 juin.

D'après l'instruction en vigueur, le tir des territoriaux comportera 8 cartouches 1871, pour épuiser les approvisionnements et 12 cartouches à petit calibre modèle 1886.

Le ministre de la guerre eût désiré supprimer le tir avec les anciens fusils. Mais le service de l'artillerie a encore en magasin un trop grand nombre de munitions anciennes pour ne pas en employer ce printemps aux tirs des territoriaux.

Tout ce que le ministre a pu faire concerne la période d'automne pour les deux bataillons territoriaux appelés à s'amalgamer, du 15 au 28 octobre, avec les réservistes affectés au régiment mixte.

Pour mettre sur le même pied les réservistes et les territoriaux de ces régiments, ils feront leur tir avec le nouveau fusil à répétition et les cartouches à petit calibre.

Revue d'appel en 1891. — Les hommes classés dans les services auxiliaires et appartenant aux classes 1878, 1882, 1884, 1886 et 1888, devront se présenter à l'autorité militaire en 1891, pour répondre à l'appel.

Cette revue aura lieu comme d'habitude au chef-lieu de canton, le jour où le conseil de révision s'y réunira pour procéder à l'examen des jeunes soldats de la classe 1890.

Des affiches indiquant exactement le jour et l'heure de cette revue d'appel vont être placardées dans toutes les communes de France.

Nous rappelons aux hommes des services auxiliaires qu'ils doivent se présenter porteurs de leur livret militaire.

Génie. — Par décision ministérielle du 25 janvier 1891 :

M. Lehagre, colonel directeur à Dunkerque a été désigné pour commander le 3e régiment à Arras.

M. Mousnier, lieutenant-colonel directeur à Briançon, a été désigné pour occuper les mêmes fonctions à Dunkerque.

M. Hamon, capitaine de 2e classe à Besançon, a été désigné pour le 3e régiment à Arras.

NORD

Chronique électorale. — Comme nous l'avons annoncé hier, les électeurs des 2e circonscription d'Avesnes et 1re circonscription de Béthune sont convoqués pour le dimanche 22 février prochain à l'effet d'élire un député, en remplacement de MM. Maxime Lecomte et André Desprez, nommés sénateurs.

A propos de l'élection de la 2e circonscription d'Avesnes, l'*Observateur* dément que M. E. Walrand ait l'intention de poser sa candidature.

D'autre part, le *Temps* publie, au sujet de l'élection dans la circonscription de Lens-Carvin, l'information suivante dont nous laissons naturellement la responsabilité au journal opportuniste :

« Contrairement à ce qu'on pensait au début, trois candidatures républicaines seulement semblent devoir se produire; celles de MM. Basly, ancien député socialiste de Paris; Dommer, ancien député de l'Aisne, chef de cabinet du président de la Chambre, radical, et Wagon, pharmacien à Lens, radical.

» M. Basly qui avait, comme nous l'avons dit, commencé sa campagne électorale avant l'élection sénatoriale, paraît hésitant maintenant.

» M. Wagon paraît être dans le même cas.

» M. Dommer semble donc devoir rester à bref délai le seul candidat républicain pour cette circonscription, puisque Lamendin, qui aurait eu toutes chances de succès dans cette partie du bassin houiller, a déclaré par lettre qu'il ne se présenterait pas. »

Par contre, l'*Avenir*, d'Arras, croit savoir que « de nombreuses compétitions se produiront. »

Nécrologie. — M. Charles Mabille, rédacteur en chef de l'*Echo de la Frontière*, est décédé mardi matin des suites d'un rhumatisme articulaire qui s'est étendu et a gagné le cœur.

Rien ne pouvait faire prévoir cette fin prématurée.

Jeune encore, de nature vigoureuse, M. Mabille semblait devoir défier la maladie. On dit qu'il aurait pris froid au Cercle des Patineurs, dont il avait été l'un des plus ardents organisateurs et qu'il aimait à fréquenter souvent; c'est une nouvelle victime du redoutable hiver que nous traversons.

La famille de M. Ch. Mabille, si nombreuse et si estimée à Valenciennes, est ce nouveau éprouvée par ce coup terrible.

Nous lui offrons nos plus sincères compliments de condoléance.

— On annonce la mort de M. Devinck, doyen des conseillers honoraires à la cour de Douai, décédé à Nice dans sa 90e année.

M. Devinck a eu une longue carrière de magistrat passée toute entière dans le ressort de la Cour de Douai: à Douai, à Cambrai, à Saint-Omer et à Avesnes.

Le transport des bestiaux. — A la demande de plusieurs éleveurs, M. le préfet du Nord a prié M. le ministre de l'agriculture de rapporter la décision par laquelle est interdite l'entrée en France par chemin de fer des bestiaux venant de la Hollande, alors que l'entrée par mer est autorisée.

M. le ministre vient de répondre qu'il serait statué sur ce vœu aussitôt après la séance du comité des épizooties, qui se réunit mercredi.

PAS-DE-CALAIS

Un duel à Hesdin. — Un duel vient d'avoir lieu à Hesdin, au manège couvert, entre un prévôt d'armes et un cavalier du 19e chasseurs. Ce dernier a été légèrement blessé au poignet.

BELGIQUE

La mort du prince Baudouin. — Paris, 27 janvier. — Le duc d'Orléans, qui était lié d'une grande amitié avec le prince Baudouin, assistera à ses funérailles.

Il arrivera aujourd'hui même à Bruxelles.

Il sera accompagné du duc de Doudeauville.

Le baron Eugène Beyens, conseiller à la légation de Belgique en France, quittera aujourd'hui Paris pour aller représenter, aux funérailles du prince Baudouin, son père, le baron Beyens, qui est un des plus vieux amis et des plus fidèles serviteurs de S.A.R. le comte de Flandre.

Bruxelles, 27 janvier. — L'ordre officiel du deuil de la cour porte que la cour a pris le deuil pour trois mois.

Bruxelles, mardi 27. — La Comtesse de Flandre a communiqué ce matin à la princesse Henriette, la nouvelle de la mort de son frère.

L'émotion de la princesse a été terrible, mais la crise qu'on redoutait ne s'est pas produite.

La princesse a beaucoup pleuré ; son état est des plus satisfaisants.

Bruxelles, 27. — L'*Union Française*, société officielle de bienfaisance placée sous la présidence d'honneur de M. Bourée, ministre de France, assistera en corps aux obsèques du prince Baudouin.

Une couronne a été déposée au nom de la société sur le cercueil du prince.

Prague, 27 janvier. — Aussitôt que la nouvelle de la mort du prince Baudouin a été connue, les Belges résidant à Prague ont envoyé à la famille royale une lettre de condoléances et ont chargé M. Goblet de transmettre à la cour de Belgique ce message par télégraphe.

Berlin, 27 janvier. — L'empereur Guillaume a chargé son frère, le prince Henri de Prusse, commandant de vaisseau dans la marine allemande, de le représenter aux funérailles du prince Baudouin. Henri de Prusse arrivera mercredi avec sa suite à Bruxelles.

Bruxelles, 27 janvier. — Le prince Henri de Battenberg qui représentera la reine d'Angleterre aux funérailles du prince Baudouin, est arrivé Bruxelles.

On nous écrit de Bruxelles :

Le trône de Belgique. — Beaucoup de journaux belges et étrangers discutent la question de la succession au trône de Belgique. Or le roi est de santé robuste. Il a 55 ans. Le comte de Flandre est son cadet de deux ans. Le prince Albert a 16 ans et une très bonne mine.

Mais ce n'est pas tout. L'article 60 de la Constitution a prévu le cas où le Roi, n'ayant pas d'héritier mâle, serait amené à se choisir un successeur. La Constitution lui confère la faculté de désigner son successeur, d'accord avec le pouvoir législatif.

Au surplus, l'ordre de succession, s'il n'était tracé, pourrait être réglé par voie de révision. La Hollande l'a fait sans qu'elle en fût le moin du monde ébranlée dans ses fondements. L'abolition de la loi salique, par exemple, en autorisant les femmes à occuper le trône, n'offrirait pas plus d'inconvénients ici qu'en Angleterre, en Espagne, en Hollande. La princesse Clémentine, avec un prince consort, ferait tout aussi bonne figure que la reine Victoria ou les régentes de Madrid et de La Haye.

Mais restons dans les limites de l'article 60. La fille aînée du roi Léopold II, épouse du prince Philippe de Saxe-Cobourg, frère aîné du prince Ferdinand de Bulgarie, a trois enfants, dont l'aîné, le prince Léopold, a 13 ans. Petit-fils du roi Léopold II par sa mère, le prince Léopold est, par son père, petit neveu du roi Léopold Ier. On ne voit pas pourquoi le prince Léopold ne viendrait pas à la Cour de Belgique rejoindre les cœurs de ses grands-parents et recevoir une éducation belge sous la direction du Roi.

Le Cercle « Fin de Siècle ». — Dans un des plus beaux quartiers de Bruxelles, à proximité d'une des plus rues les plus fréquentées et de nos théâtres les plus huppés, il existe un cercle fin de Siècle, dont la pornographie la plus éhontée semble être la raison sociale. La police pourchasse les éditeurs qui débitent des livres notoirement immoraux. C'est parfait, et l'on peut même regretter qu'elle ne déploie pas une activité désirable dans l'exercice de ses fonctions. Mais pourquoi ne se montre-t-elle pas plus sévère pour des bouges infects qui tombent en plein aux l'application des lois? Il suffit d'un mot du premier magistrat de la capitale pour faire fermer ces odieux bazars. Et ce mot n'est pas prononcé.

Le beau sexe ne figure qu'à de rares exemplaires dans cette entre de débauche. On y rencontre là des gens à qui leur situation et leur position de fortune devraient interdire la fréquentation de bouges de l'espèce : écrivains artistes, médecins (!), avocats, financiers, jeunesse dorée, étudiants Chat noir, cabotins en rupture de beuglant, alphonses, souteneurs se coudoient en un étrange et inexprimable mêli-mêlo.

Il règne là une acre odeur de fumée à laquelle le « parfum de la bière » se mélange de façon à produire le haut-le-cœur.

Les titres seuls des chansons du Cercle Fin de Siècle constituent un grossier outrage aux mœurs. Tels paraissent empruntés aux œuvres de l'infâme marquis de Sade.

Et les types de libidineux applaudissent — à la façon que l'indique plus haut — pour réclamer les chants les plus licencieux. On imite les chants religieux auxquels on adapte des paroles à faire rougir tout un poste de hussards.

Il m'a été donné d'avoir sous les yeux une de ces chansons. Alexis Bouvier, ce maître ès-cochonnerie, n'aurait rien trouvé de semblable. On parodie la psalmodie des moines, et sur le *Dies Profundis* on a placé les sanglots d'un vieil alphonse.

— Renvoi en congé de deux classes. — Une circulaire du ministre de la guerre accorde un congé d'un mois aux miliciens des classes de 1887 et 1888 rappelées sous les armes à la suite des derniers événements.

— Les survivants du Congrès national. — Par suite de la mort de M. de Brouckère, il ne reste plus aujourd'hui que deux survivants du Congrès national.

— Le crédit pour les victimes de l'hiver. — Le gouvernement a fait remettre entre les mains des neuf gouverneurs de province, une partie du crédit qu'il se propose de demander à la Chambre, pour venir en aide aux victimes de l'hiver.

Les gouverneurs ont reçu pour instruction de procéder le plus rapidement possible à la répartition des secours.

L'*Ami de l'ordre* croit pouvoir annoncer que le montant du crédit sera d'un million.

Mouscron. — Voici le programme du concert de charité, organisé pour dimanche prochain à 4 heures dans la grande salle du cercle catholique.

Première partie. — 1° *Les Danaïdes*, ouverture; 2° *Les Enfants des Montagnes*, chœur; 3° *Les Tonneliers*, exercices gymnastiques avec chants; 4° *Le Plat d'Oreilles*, comédie. Quête en faveur des pauvres.

Deuxième partie. — 1° Fantaisie militaire, harmonie; 2° *Roland de Roncevaux*, chœur; 3° *Serenata*, mélodie Valaque; 4° *L'Ours et le Pacha*, comédie.

— Le drapeau a été arboré à la tour de l'église Saint Barthélemy, pour signifier la fermeture des barrières.

Vêtements pour hommes tout faits et sur mesure
Voir Maison A. FÉVRIER et Cie, 16-18, rue Neuve, LILLE
COUPE ET FAÇON GARANTIES
4961-8—2428

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille HOEL-GUILBERT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Amandine GUILBERT, veuve de M. François HOEL, décédée à Roubaix, le 27 janvier 1891, dans sa 76e année, administrée du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 29 courant, à 8 heures, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Ommelet, impasse Lamartine, 4.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jendi 29 janvier 1891, à 9 heures 1/2 pour le repos de l'âme de Dame Emilie SELOSSE, épouse de M. Henri LONCKE, veuve en premières noces de M. Jean-Baptiste LIBOUTON, décédée subitement à Roubaix, le 10 décembre 1890, dans sa 61e année. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DE BONE (Algérie)

L'AFFAIRE OMESSA

Acquittement de M. Omessa

Les débats se sont terminés lundi à minuit cinq minutes.

Après une délibération de trente minutes, le jury rend un verdict négatif sur toutes les questions. En conséquence, M. Omessa est acquitté.

Vers neuf heures, l'audience de la cour d'assises s'est troublée par de violents incidents. Une manifestation hostile à Omessa s'est produite dans le public, qui a envahi le prétoire et a essayé de faire un mauvais parti à l'accusé. Un gendarme a été enlevé par la foule et fort malmené.

Les jurés s'en sont mêlés : une vraie bataille s'est engagée. Un juré et un juré supplémentaire ont été arrêtés sur l'ordre du tribunal.

L'audience s'est suspendue, la salle évacuée non sans difficultés, et grâce au secours de la force armée.

Elle n'a été reprise qu'à neuf heures du soir.

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

28 JANVIER 1795

LA CROISIÈRE DU GRAND HIVER

Les marins lui ont donné ce nom faute d'avoir jamais pu deviner à quoi elle pouvait bien servir, et l'hiver qu'il rappelle est celui où le froid fut tel que nos armées entrées en Hollande y purent passer le Rhin à pied sec, et que ce fut un corps de cavalerie qui alla prendre les vaisseaux hollandais emprisonnés dans les glaces du Zuyderzée. C'est le moment que le comité de salut public avait choisi pour faire sortir de Brest une flotte de guerre de 60 voiles, dont